

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Lundi 23 mars 2015**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 18 h 30 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire, Pascal Quevillon

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire  
Gaétan Haché  
Jean-Claude Guindon  
Jean-François Girard  
Yannick Proulx  
Yves Lavoie

Sont également présents :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Marie Daoust  
La trésorière, Madame Véronique Brouillard  
Le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette

Dans la salle : 3 personnes

**Ouverture de la séance**

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**2015-03-81 Avis de convocation**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** les membres de ce Conseil attestent avoir reçu leur avis de convocation de cette séance extraordinaire dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Avis de convocation;
- 3- Période de questions relative à l'ordre du jour;
- 4- Octroi d'un mandat à la firme Horizon Multiressource inc. pour effectuer l'inventaire et la surveillance environnementale des couleuvres aux fins d'obtention du certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement dans le cadre du projet du sentier cyclable Oka / Mont-Saint-Hilaire;
- 5- Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour des travaux d'aménagement d'un sentier cyclable entre Oka / Mont-Saint-Hilaire;

- 6- Autorisation de signature du protocole d'entente 2015-01 portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux du sentier cyclable à construire sur les lots 147-P, 147-97, 147-238, 147-239, 147-259, 147-270 et 147-271;
- 7- Achat de paniers à rebuts et à recyclage double;
- 8- Période de questions;
- 9- Levée de la séance

#### **Période de questions relative à l'ordre du jour**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18 h 30.

Les questions posées portent sur l'item 5 du présent ordre du jour ainsi que sur le tracé du sentier cyclable.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 18 h 34.

#### **2015-03-82 Octroi d'un mandat à la firme Horizon Multiressource inc. pour effectuer l'inventaire et la surveillance environnementale des couleuvres aux fins d'obtention du certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement dans le cadre du projet du sentier cyclable Oka / Mont-Saint-Hilaire**

**CONSIDÉRANT** que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques désire obtenir un inventaire des couleuvres pour compléter l'information et juger adéquatement des impacts de la construction du sentier cyclable;

**CONSIDÉRANT** que le MDDELCC exige qu'un spécialiste en environnement circule sur le site avant la machinerie lors des travaux pour déplacer toutes les couleuvres qui pourraient être écrasées pendant les travaux afin de les effaroucher;

**CONSIDÉRANT** que le MDDELCC exige que le spécialiste en environnement coordonne avec l'entrepreneur les travaux visant à recréer les habitats des couleuvres, le tout, tel qu'illustré aux plans, numéro 10206-00, élaborés par Beaudoin Hurens;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

**QUE** ce Conseil octroie le mandat d'inventaire des couleuvres à la firme Horizon Multiressource inc. pour un montant forfaitaire de 8 159 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** ce Conseil octroie le mandat de surveillance environnementale des couleuvres à la firme Horizon Multiressource inc. pour un montant tarifaire de 50 \$ de l'heure avant taxes, jusqu'à concurrence de 9 675 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** ce Conseil autorise le directeur du service d'urbanisme, Monsieur Charles-Élie Barrette, à signer l'entente de services professionnels avec Horizon Multiressource inc. datée du 11 mars 2015.

**QUE** ces dépenses soient affectées aux activités d'investissement pour le sentier cyclable.

ADOPTÉE

**Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour des travaux d'aménagement d'un sentier cyclable entre Oka et Mont-Saint-Hilaire**

Le conseiller Gaétan Haché donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement décrétant un emprunt pour des travaux d'aménagement d'un sentier cyclable entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.

**2015-03-83 Autorisation de signature du protocole d'entente 2015-01 portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux du sentier cyclable à construire sur les lots 147-P, 147-97, 147-238, 147-239, 147-259, 147-270 et 147-271**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité n'est pas propriétaire des lots 147-P, 147-97, 147-238, 147-239, 147-259, 147-270 et 147-271 où elle désire procéder aux travaux d'aménagement du sentier cyclable;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a demandé au propriétaire de pouvoir procéder à l'implantation des travaux municipaux requis pour l'aménagement du sentier cyclable tel qu'illustré aux plans d'ingénierie portant les numéros 10206-00-CP-01 et 10206-00-CP-02, préparés par la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date du 20 février 2015;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité et le requérant conviennent d'inscrire le montant à payer pour chacun des bénéficiaires figurant au tableau de l'annexe J, le tout, selon la méthode de calcul basée sur la superficie de l'immeuble;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a octroyé le contrat de la conception des plans et devis et de la surveillance chantier à la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens par la résolution numéro 2014-04-86;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a autorisé la firme Beaudoin Hurens à déposer une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par la résolution numéro 2014-09-256;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire procéder à l'implantation des travaux municipaux requis pour l'aménagement du sentier cyclable, sur les lots 147-P, 147-97, 147-238, 147-239, 147-259, 147-270 et 147-271, selon l'option 4, de l'article 4.1, du Règlement numéro 2012-106 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux, que les travaux soient exécutés par la Municipalité et que tous les coûts, en plus des honoraires et déboursés professionnels, soient déboursés par la Municipalité, le tout suivant les plans et devis préparés par l'ingénieur;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a pris connaissance de l'estimation des coûts des travaux totalisant la somme de 247 565 \$ avant taxes, avant contingentement, avant honoraires professionnels et avant frais de financement, le tout, tel que préparé par l'ingénieur;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux conformément aux règlements et lois en vigueur, notamment en matière d'urbanisme, d'ententes relatives aux travaux municipaux et selon les dispositions de la présente entente;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de la réalisation des travaux municipaux, le propriétaire accepte de céder pour la somme de un (1 \$) dollar, l'assiette de terrain nécessaire à l'établissement de l'emprise du sentier cyclable à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité s'engage, pour les superficies de terrains à lui être cédées aux fins d'établissement de l'emprise du sentier cyclable, à déduire ces dites superficies de terrains du pourcentage pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels qui sera exigé au propriétaire du terrain lors qu'il désirera procéder au développement immobilier situé au nord du sentier cyclable;

**CONSIDÉRANT** que le processus de négociation entre la Municipalité et le propriétaire conduisant à la rédaction du contenu de la présente entente et à la ratification de la présente entente a été effectué conformément avec le Règlement numéro 2012-106 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil autorise le maire, monsieur Pascal Quevillon, ainsi que la directrice générale, madame Marie Daoust, à procéder à la signature du protocole d'entente 2015-01 portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux du sentier cyclable à construire sur les lots 147-P, 147-97, 147-238, 147-239, 147-259, 147-270 et 147-271.

ADOPTÉE

#### **2015-03-84 Achat de paniers à rebuts et à recyclage double**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite faire l'achat d'équipements pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite enlever tous les bacs à déchets du quai municipal, du parc de la Fabrique et du parc du Millénaire pour les remplacer par des bacs à deux sections (déchets et matières recyclables);

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu une soumission de la compagnie Équiparc au montant de 16 320 \$ avant taxes;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil autorise l'achat de paniers à rebuts et à recyclage double au montant de 16 320 \$ plus les taxes applicables de la compagnie Équiparc.

**QU'**une partie de la dépense soit soustraite de l'excédent accumulé non affecté d'un montant de 5 100 \$.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la seconde période de questions à 18 h 36.

Au cours de cette période, un citoyen pose des questions relatives aux travaux de rénovation du chalet du parc Optimiste.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 18 h 37.

**2015-03-85    Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon**  
**Maire**

**Marie Daoust**  
**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon**  
**Maire**